

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 20 février 2012.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, si vous le permettez, je voudrais simplement revenir quelques secondes sur la fin du débat du dernier Conseil municipal, pour indiquer qu'à notre sens, les Lyonnais attendent de leurs élus un débat sur le fond et non pas un échange où les invectives, les allusions, seraient la règle. Aussi, Monsieur le Maire, en tant que responsable de la police de cette assemblée, je vous demande de bien vouloir rappeler ponctuellement, notamment aux élus de votre majorité, cette règle du respect démocratique.

Enfin, je voudrais juste remercier la Direction des Assemblées qui a su remettre de l'ordre dans le vote relativement brouillon, je dois l'avouer, que nous avons eu en fin de Conseil municipal relatif au vœu que nous avons déposé visant à prévenir les conflits d'intérêt. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je conseillerai à tout le monde d'être d'une grande sérénité pendant les débats du Conseil municipal. C'est vrai ici, c'est vrai ailleurs, c'est vrai partout !

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, je souhaiterais également faire une intervention relative à l'adoption des procès-verbaux, non pas sur leur rédaction mais pour apporter quelques précisions.

Dans sa réponse, à la suite des prises de parole sur le dossier « Dénomination de la Halle d'athlétisme de la Duchère », Thierry Braillard a évoqué le stade de Parilly en le qualifiant de bel équipement mais en ajoutant qu'il était sous utilisé et je le cite « le Conseil général

qui en est le propriétaire, ne veut pas l'éclairer, ne veut pas que les clubs l'utilisent ».

Alors, parce qu'il faut éviter approximation, mauvaise information ou mensonge, je veux donner les précisions suivantes :

- 65.000 élèves utilisent chaque année scolaire les installations ;
- grand nombre des compétitions organisées par le comité et la ligue d'athlétisme se déroulent sur ce stade ;
- des aires de lancer spécifiques et sécurisées ont été créées ;
- la piste a été éclairée pour que les coureurs de demi-fond et les sprinters s'entraînent pendant l'hiver ;
- deux fois par semaine, le stade est mis à disposition exclusive de Lyon athlétisme et le mercredi après-midi c'est l'école d'athlétisme qui est accueillie.

J'ajoute qu'en octobre 2012, la Coupe de France des lancers aura lieu au stade de Parilly, ainsi que bien d'autres manifestations dans les années qui suivent. Pour terminer, je voudrais dire à mes Collègues Conseillers généraux qui fréquentent de temps en temps le Maire de Lyon ou son Adjoint aux Sports, que l'on pourrait suggérer que la Ville de Lyon mette autre chose à disposition que des barrières.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais donner la parole à M. Braillard, mais je vous préviens nous n'allons pas faire deux Conseils municipaux en un !

Donc, si vous le voulez bien, je sais qu'il y a les élections présidentielles, les législatives, mais ici nous devons tenir des Conseils municipaux !

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Dans la droite ligne de l'esprit qu'a voulu inculquer à ce Conseil M. Geourjon, je ne serai pas du tout, polémique. Je voudrais simplement dire à Mme Nachury que j'ai de très bons rapports avec les Conseillers généraux, sauf qu'il ne vous aura pas échappé que ce que vous venez de dire a moins de six mois d'existence et le fait que le stade de Parilly soit aujourd'hui mis sous lumière, on le doit à Raymond Durand sur une décision prise il y a moins de trois mois.

Donc, c'est bien de me donner la leçon en matière sportive, mais ce que je voudrais aussi vous faire comprendre, c'est que tout ce que l'on a essayé de faire, date de 2001, c'est-à-dire depuis 11 ans. Donc que le stade de Parilly aujourd'hui puisse être éclairé c'est très bien ; que le Conseil Général, à la demande de la Ville, ait pour le lancer long, et notamment pour le disque, - vous savez très bien que c'est pour le disque, que c'est pour Lyon athlétisme et pour Mélanie Robert-Michon puisque vous suivez attentivement, je le sais, le secteur

sportif - ait décidé de travailler avec la Ville, je vais vous faire une confiance, je m'en réjouis. Il aura fallu attendre 2012, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire et vu ce que vous venez de dire, je pense que compte tenu de la bonne volonté du Conseil général, je crois qu'aujourd'hui les dossiers lyonnais qui pour beaucoup, étaient plombés au niveau du Conseil général, ne le seront plus, vu votre discours et le nouvel état d'esprit qui a l'air de régner au Conseil général. Je m'en félicite, Madame Nachury.

Mme NACHURY Dominique : Je vous signale que le stade de Parilly se trouve à Bron !

M. LE MAIRE : Madame Nachury, nous n'allons pas continuer le débat ! Ecoutez, je sais qu'il y a des législatives, qu'il y a des présidentielles mais vous voyez M. Durand qui, à un moment donné était soutenu par une majorité, ne l'est plus aujourd'hui, tout cela est compliqué, on va essayer de faire en sorte de gérer la Ville de Lyon et le Conseil général, je l'espère, dans la durée.

Vous n'êtes pas candidat Monsieur Tête ?

M. TETE Etienne : Non, mais j'ai beaucoup plus de liberté de parole que vous, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : Nous allons essayer de rentrer, tout doucement, dans les débats du Conseil municipal, calmement, tranquillement.

(Adopté.)